

## La lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause du mandat 2020 - 2026

Les violences faites aux femmes ne sont pas maîtrisées malgré l'ensemble des actions conduites. Le constat est malheureusement implacable :

- 130 femmes ont été tuées par leur (ex)-partenaire « officiel » ou « non officiel », soit une femme tous les 2,8 jours. Sur les 109 femmes tuées par leur partenaire officiel, près de la moitié (51) a été victime de violences antérieures,
- 25 enfants mineurs ont été tués par l'un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple,
- 94 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viol et/ou de tentatives de viol sur une année.

Face à cette situation, l'AMF veut s'engager davantage encore dans le combat contre ce fléau qui contrevient à la dignité humaine et aux valeurs républicaines que portent les communes et intercommunalités de France.

Elle affirme la nécessité d'une action déterminée et constante, d'une approche globale de l'égalité entre les femmes et les hommes (incluant l'aménagement urbain, les dispositifs éducatifs, le transport, la culture, ...) et d'une philosophie humaniste qui favorise la mixité et non le séparatisme des deux sexes dans les politiques publiques.

Dans la continuité de son action (propositions formulées avec le Haut Conseil à l'égalité sur la parité aujourd'hui discutées devant le Parlement, propositions formulées avec l'Assemblée des départements de France dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, ...), l'AMF invite ses partenaires et ses adhérents à agir sur tous les fronts pour combattre résolument cette réalité insupportable.

L'AMF se fixe comme feuille de route :

- inviter chaque commune et intercommunalité à délibérer sur leur détermination et sur leur projet s'agissant de l'égalité femme/homme et de désigner un élu référent ;
- mobiliser l'ensemble des communes et intercommunalités par les outils de communication et d'information de l'AMF sur la question de la lutte contre les violences faites aux femmes et la nécessité d'inscrire celle-ci dans une politique plus globale d'égalité femme/homme ;
- solliciter l'ensemble des associations départementales de maires (création d'un groupe de travail, de maires « ambassadeurs », ... ) ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires et inclure cet objectif dans les différentes conventions de partenariat ;
- transformer le groupe de travail « Promotion des femmes dans les exécutifs locaux » de l'AMF en groupe de travail « égalité femme/homme » ;

- consulter chaque commission et groupe de travail de l'AMF pour développer des propositions s'agissant de l'égalité F/H afin de diffuser un message fort sur la mixité et le respect ;
- faire de l'égalité femme/homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes une action prioritaire et inscrite dans la durée.

L'AMF s'engage ainsi résolument à promouvoir la question du respect et de l'égalité. La société française doit s'approprier la mesure du chemin qu'il faut encore parcourir au nom de notre idéal républicain.

Paris, le 21 novembre 2019

**Le président de l'Association des maires  
de France et des présidents  
d'intercommunalité**

**François BAROIN**

**Les co-présidentes du Groupe de travail  
« Promotion des femmes dans les  
exécutifs locaux » de l'AMF**

**Cécile GALLIEN Edith GUEUGNEAU**

**En présence de Madame la secrétaire d'État auprès du Premier ministre  
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes  
et de la Lutte contre les discriminations,**

**Marlène SCHIAPPA**